



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E127221

VALABLE JUSQU'AU 07/09/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/05/2011  
Forme juridique : SARLU  
Capital : DEPUIS LE 20/09/2018  
10 000

Raison sociale : CLIM & EAU  
14 RUE FRANCOISE LEROUX  
35190 TINTENIAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Téléphone : 02 23 22 18 78  
Portable : 06 68 66 98 67

Fax :

Siret : 532 623 774 00025

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés :

Site Internet : www.climeteau.fr  
E-mail : contacts@climeteau.fr

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA 1039444200001

Responsabilité légale :  
CHARTIER THOMAS GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :  
GROUPAMA 1039444200001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2022

Effectif moyen : 2 Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	26/06/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/07/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/12/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	17/12/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES  
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE  
167 RUE DE LORIENT  
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.